

Intervention en fonds propres - Citizen Capital

CITIZEN CAPITAL

Présentation du dispositif

Citizen Capital est un fonds d'investissement socialement responsable qui investit par apport en fonds propres pour financer en fonds propres dans les PME en croissance (chiffre d'affaires compris entre 1 et 50 millions €) en intégrant une démarche de responsabilité sociale.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Citizen Capital intervient dans les entreprises de tout secteur d'activité, sauf high tech et biotechnologies.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les interventions de Citizen Capital concernent des opérations de capital-développement et transmission.

L'intervention de Citizen Capital peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Citizen Capital est généralement compris entre 1 et 5 millions €.

Citizen Capital intervient de façon minoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Citizen Capital est abondé par Bpifrance, et par le FEI (Fonds Européen d'Investissement).

Pour quelle durée ?

Critères complémentaires

- Chiffre d'affaires d'au moins 1 et de moins de 50 M€.

Organisme

CITIZEN CAPITAL

- 16 place de la République
75010 PARIS
Téléphone : 01 76 74 77 20
E-mail : contact@citizencapital.fr
Web : www.citizencapital.fr